

Marco Camenisch: ROS - la psychiatrie se donne le pouvoir de déterminer la mise en oeuvre des mises en liberté surveillée et de la loi correctionnelle.

Le bureau des services de probation et de sanction du Bureau Cantonal d'Exécution des Peines Pénales et de la Justice sabote tous les efforts visant à soulager les conditions d'emprisonnement de Marco ou de lui accorder une mise en liberté conditionnelle. Le Bureau des Mises en Applications 3 (SMV3) utilise une argumentation clairement politique : en tant qu'anarchiste résolu, il ne peut pas être relâché. En dressant un rapport ROS (Risk-oriented sanctions enforcement - application des sanctions en fonction des risques), une sorte d'institution de mise à l'essai, ils acquièrent de nouveaux arguments.

Depuis quelques temps, le système pénal est agressivement colonisé par la psychiatrie et la psychologie à Zürich et dans les autres prisons. Le rapport du département d'expertise psychiatrique du 31 mars 2015 fournit une évaluation ROS, une nouvelle évolution de l'évaluation, puisque ce rapport n'utilise explicitement que l'argumentation psychiatrique et formule pour la première fois des "recommandations" spécifiques. La psychiatrie d'Urbaniok (NdT : le médecin légiste en chef de Zürich) distribue des interdictions de contact et définit la distanciation politique ou plutôt la renonciation politique comme une condition nécessaire à la libération conditionnelle. Le grand mot est et reste "Idéologie de promotion du crime".

Nous citons les points controversés du rapport :

- Le pronostic légal serait mauvais puisque "il approfondi continuellement, fortement et activement son idéologie et est en contact avec les camarades appropriés" ce que « l'on constate tant dans ses déclarations que dans son réseautage avec le milieu".
- "Il a été observé que l'attitude de MC s'est solidifiée et que l'emprisonnement n'a pas initié de processus de changement.
- "Il pourrait très bien être requis d'une personne comme MC qu'il réfléchisse à ses déclarations -connaissant son influence et ses possibles conséquences- et qu'il soit capable de reconnaître dans ses déclarations un contenu plus ou moins incitant. Pour réduire le risque, MC aurait à se distancer de ses convictions, il n'y a aucun signe que ce soit le cas puisqu'il "ne fait aucun travail concernant ses crimes".

Sur les « recommandations quant à une intervention" on lit:

- "Soutenir l'établissement d'un environnement distant de la délinquance, dans le contexte de mesures d'assistance".
- "Contrôle de l'information sur les contacts avec des sympathisants violents".
- "Une condition préalable à l'assistance serait que MC déclare sa volonté d'autoriser les contrôle de ses activités et de collaborer avec le pouvoir judiciaire sur les objectifs communs en ce qui concerne une resocialisation (objectif : construire un environnement distant de la délinquance).

Et pour la ènième fois:

- "MC serait prêt à établir un environnement social distant de la délinquance" et concernant le besoin de contrôle "il n'a de sens que si ces zones s'avèrent être contrôlables et qu'une réaction puisse suivre", et davantage "MC lui-même devrait

collaborer activement à ce contrôle. En plus de quoi il devrait démontrer de façon crédible qu'il se distancie tant de façon active dans une position de leader, que de façon passive dans un rôle de gestion ou de soutien, de possibles actions criminelles et également qu'il ne sera pas en compagnie dangereuse".

En langage clair: Marco doit renoncer à ses nombreux et internationaux camarades, amis et connaissances de longue date, et construire un environnement "sans délinquance" avec l'aide et sous le contrôle des autorités exécutives, afin que soit considéré un "plan de mise en application ayant une perspective réaliste d'assistance".

Revenons en arrière : en décembre 2014 le Tribunal Fédéral de Lausanne a publiquement refusé la libération conditionnelle à Marco laquelle avait droit pour avoir purgé les deux tiers de sa peine. Le tribunal a basé son verdict sur les phrases habituelles copiées des précédentes décisions de justice. Le verdict fut que Marco ne serait pas libéré en raison du manque de distanciation entre lui et son identité politique. Au même moment la Cour Suprême a indiqué que des mesures d'assistance devraient être sérieusement envisagées vu l'approche de la fin de son emprisonnement en 2018.

Le Bureau Cantonal pour l'Exécution des Peines Pénale a répondu à cette allusion à peine voilée et à ouvert une enquête. Dans un long rapport, la précédemment mentionnée enquête ROS a abouti à des explications détaillées. Premièrement, la raison pour laquelle Marco ne serait pas libéré et ensuite la raison pour laquelle des assouplissements de son emprisonnement ne devait pas être envisagés. Le rapport a été compilé par le service d'expertise psychiatrique du Bureau Cantonal Pénal qui est dirigé par Frank Urbaniok. Comme on devait s'y attendre, ce service a à nouveau visé principalement l'identité politique de Marco. Comment pourrait-il en être autrement, puisque Marco refuse de coopérer avec ce service qui, sous ses habits de psychiatres, est finalement un acteur qui pousse vers une société de tolérance zéro et en faveur de la sécurité absolue (alors qu'au même moment, le capitalisme produit les plus grands risques et conflits).

En plus de cela, il est clair que l'identité politique de Marco ne peut certainement pas être sujette à une enquête psychiatrique. Finalement, ce que le Bureau écrit signifie que: Toute personne restant "forte et active dans son idéologie" a une maladie mentale. Il est compréhensible que Marco refuse cette dépolitisation et cette diffamation.

En conséquence, malgré sa longueur, le contenu de ce rapport est assez maigre et il est clairement visible que le Bureau s'approprie l'autorité de définir la psychiatrie légale, faisant ce qu'il peut pour ne pas accorder à Marco de libération conditionnelle. Lâchement, ils empêchent toute dispense de peine.

Aussi longtemps que le Bureau répètera son mantra "d'idéologie de promotion de la délinquance avec une propension à la violence" et veut que Marco fasse de son identité une pathologie et qu'il se distancie de ses camarades et amis, les rapports de ce bureau seront négatifs, toute implémentation d'assistance sera donc sabotée. Marco écrit que ces recommandations (qui sont faites pour la première fois) de le séparer de son environnement précédent représentent "une condamnation à mort sociale et existentielle

par une rupture quasi-totale avec son environnement de vie propre de longue date en se séparant de ses proches".

2018 sera l'année de la fin de l'emprisonnement de Marco. L'attaque politique contre lui et ce qu'il représente est constante et évidente. Encore et encore, c'est son identité politique qui est visée, aujourd'hui via la psychiatrie légale, en essayant de le traiter comme pathologique et en imposant des exigences qui représentent des démonstrations de force de l'état. C'est le pouvoir de l'état qui définit, donne les ordres, et utilise ses forces répressives pour tenter de contrôler qui sera observé, expulsé ou enfermé. Dans le cas de Marco, cela restera comme ça jusqu'à ce qu'il renonce à sa position politique et à son identité, s'éloigne de sa base et devienne un homme brisé, jusqu'à ce qu'il tombe dans le giron de l'ordre social bourgeois.

Cette démonstration démesurée du pouvoir de l'état a plusieurs facettes, nous en connaissons un grand nombre de par notre propre lutte, par exemple la lutte pour les espaces publics comme celle du 1er mai, la lutte contre le développement urbain pensé pour le profit, les luttes du travail, contre les politiques de migration, etc...

La démonstration de force de l'état contre Marco nous affecte tous !

Sa lutte pour quitter enfin la prison debout dans le but de mener une vie de dignité et d'auto-détermination est notre lutte !

La solidarité internationale est une arme importante, utilisons la !

Marco Libero !

Rote Hilfe Switzerland / Secours Rouge Suisse

15/05/2015

Marco Camenisch au sujet des derniers développements:

<http://rotehilfech.noblogs.org/post/2015/05/14/marco-mai-2015-6-update-nichtfreilassung/>

Déclaration du Secours Rouge International pour le Tribunal Fédéral de Lausanne:

<http://rotehilfech.noblogs.org/post/2014/12/10/bundesgericht-lehnt-haftentlassung-von-marco-camenisch-ab/>

www.rotehilfech.noblogs.org